

7 décembre 1999

Rapport de la commission sociale et de la jeunesse chargée d'examiner la pétition intitulée: «Demande de soutien à l'Espace de vie infantine Tournesol à l'avenue Wendt».

Rapporteur: M^{me} Catherine Hämmerli-Lang.

La pétition N° 7 a été renvoyée, pour étude, à la commission sociale et de la jeunesse par le Conseil municipal le 15 septembre 1999.

La commission sociale et de la jeunesse l'a traitée, sous la présidence de M. Jean-Pascal Perler, les jeudis 28 octobre et 11 novembre 1999 et elle remercie M^{me} Jacqueline Meyer pour la prise des notes de séance.

Audition des pétitionnaires

La commission auditionne M^{me} M. Zogmal, directrice de l'Espace de vie infantine Tournesol, et M^{me} M.-C. Bovard, mère de famille. M^{me} Bovard fait partie de l'Association Tournesol, qui ne gère pas l'institution.

M^{me} Zogmal a ouvert l'Espace de vie infantine Tournesol en 1993. Il se situe au 26, avenue Wendt, entre le quartier de Saint-Jean et celui de la Servette. Il accueille des enfants dès 2 ans, de 8 h à 18 h, de 2 demi-journées hebdomadaires jusqu'au plein temps. Plus de 70 enfants, presque tous domiciliés à Genève, y sont accueillis. Les petits écoliers peuvent être pris en charge le mercredi et durant les vacances scolaires.

Tournesol est une institution privée qui n'est plus en mesure de faire face à ses charges. La situation financière a toujours été difficile. Cette institution a obtenu des fonds de la Loterie romande, du Fonds Eckert et de la Fondation Wilsdorf pour des buts bien précis mais pas pour son fonctionnement.

La Ville de Genève a pris en charge la formation du personnel à raison des 2/3 de la dépense et l'institution reçoit depuis peu les informations de la Délégation de la petite enfance.

C'est après avoir présenté deux demandes à MM. Rossetti et Tornare – qui ont été refusées – que Tournesol a donc décidé de présenter une pétition, pour éviter la perte de cet accueil.

M^{me} Zogmal ne perçoit qu'un salaire d'environ 1000 francs par mois pour quelque 50 heures de travail. Le personnel diplômé reçoit 5000 francs par mois et une non-diplômée touche 17 francs l'heure.

Actuellement, le prix de pension moyen est de 660 francs par mois (en Ville de Genève le prix de revient d'un enfant en crèche est de 22 000 francs). Si les enfants mangent à la crèche, il leur est demandé 10 francs par repas. La directrice n'a pas vraiment le choix entre l'institutionnalisation ou l'autonomie. Elle essaiera de se battre pour conserver certains aspects, mais elle ne peut pas aller au-delà de ce qui se fait en Ville de Genève. Si elle devait renoncer à l'accueil des petits écoliers, elle le regretterait sincèrement.

Discussion de la commission après l'audition

Plusieurs commissaires ont visité l'institution et reconnaissent qu'il serait fort dommage de fermer cette structure, puis de devoir en ouvrir une autre dans quelque temps.

La crèche qui était prévue sur la couverture des voies CFF ne se fera pas et la demande de places est très grande. C'est à la suite de cette discussion que la commission sociale a déposé un projet d'arrêté avec clause d'urgence, aux séances du Conseil municipal du 9 et 10 novembre 1999, demandant un crédit extraordinaire de 130 000 francs destiné à couvrir les frais de fonctionnement de l'institution Tournesol en l'an 2000.

La situation actuelle de la crèche est saine et il n'y a pas de dettes.

La commission demande l'audition du magistrat.

Audition de M. Manuel Tornare, conseiller administratif, et de M^{me} Marie-Françoise de Tassigny, déléguée à la petite enfance

Beaucoup de choses ont été dites lors du débat au Conseil municipal du mois de novembre et certaines, parues dans les journaux, ont été choquantes. On ne peut pas dire que rien ne se fait, puisqu'un effort a été accompli pour différentes institutions (Providence, Eve-Mail 2, Flottille, etc.).

Si l'on envisage de rattacher Tournesol à la Délégation de la petite enfance, cela représentera environ 650 000 francs de budget par année.

M^{me} de Tassigny a toujours cautionné cette institution, connaissant très bien tout le parcours de la directrice. Si cette institution n'a pu être prise en compte dans l'élaboration du budget 2000, c'est que la demande est arrivée tardivement.

M. Tornare attend un rapport (délai environ une année) de l'Observatoire de la petite enfance sur:

- combien de demandes sont en «stand-by» à Genève;

- étude fine sur les classes sociales demanderesse de places;
- quel pourcentage de parents habite la ville de Genève;
- pour le long terme, si l'on part du principe que l'accès aux crèches est un droit, quel serait le nombre d'enfants qui pourrait être inscrit.

Une réflexion sur la préscolarité des enfants de 3 ans va être faite au niveau cantonal.

Il n'est pas envisagé d'augmenter le plafond des pensions pour les hauts revenus, ceux-ci paient déjà 1600 francs par mois pour un enfant placé à plein temps. C'est plus cher qu'une école privée!

Lausanne, qui avait déplafonné ses tarifs, a dû faire marche arrière.

Discussion de la commission après l'audition

Le président propose de passer au vote sur la pétition N° 7 en rappelant qu'elle peut être soit classée, soit renvoyée au Conseil administratif. Tous les partis, à l'exception du Parti libéral, voteront le renvoi au Conseil administratif, sachant qu'il s'agit d'une impulsion pour que le Conseil administratif étudie la possibilité de prendre cette crèche dans son giron.

Vote

Les personnes qui acceptent le renvoi de la pétition N° 7 au Conseil administratif: 11 oui (2 R, 1 S, 2 DC, 2 Ve, 2 AdG/TP, 2 AdG/SI) et 3 abstentions (L).

Annexe: texte de la pétition.

